



Bulletin Officiel

N° 3770 Lundi 17 Janvier 2011

— 16^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DU CMF

تعليق عمليات التداول في بورصة الأوراق المالية بتونس 2

SUSPENSION DE TOUTES LES TRANSACTIONS SUR LA BOURSE DE TUNIS 3

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA PUBLICATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE RELATIFS AU 4EME TRIMESTRE DE L'EXERCICE COMPTABLE 2010 4

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

ARAB TUNISIAN BANK -ATB- 5

CLOTURE DE SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « EL WIFACK LEASING 2010 » 5

COURBE DES TAUX 6

COMMUNIQUE DU CMF

.2011 17

AVIS DU CMF

Dans le but de protéger l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, il est porté à la connaissance du public et des intervenants sur le marché que toutes les transactions sur la bourse de Tunis ainsi que l'ensemble des opérations de souscriptions et de rachats portant sur les OPCVM sont suspendues le lundi 17 janvier 2011.

Par ailleurs, et afin de préserver l'intégrité du marché et l'égalité entre les épargnants, le Conseil du Marché Financier prendra, à cet effet, les mesures nécessaires tout en veillant à ce que les intervenants sur le marché puissent reprendre normalement leurs activités. Le Conseil du Marché Financier tiendra le public et les intervenants sur le marché informés au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 dudit règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant et publiant leurs indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2010, au plus tard le 20 janvier 2011.

¹ Telle que modifiée notamment par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

AVIS DES SOCIETES**AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE**

ARAB TUNISIAN BANK -ATB-
Siège social : 9, rue Hédi Nouria -1001 Tunis-

Arab Tunisian Bank informe ses actionnaires et le public que l'augmentation de son capital social de **20 000 000** dinars, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2008, dont les caractéristiques ont été fixées par le Conseil d'Administration du 27 mai 2010 et qui a été ouverte à la souscription le 16 décembre 2010 conformément à la note d'opération visée par le CMF sous le n° 10-723 du 30 novembre 2010, a été réalisée par :

- l'émission de 15 000 000 actions nouvelles de nominal 1 dinar souscrites en numéraire avec une prime d'émission de 3,5 dinars par action à raison de (3) actions nouvelles pour (16) actions anciennes ;
- l'attribution de 5 000 000 actions gratuites aux anciens actionnaires à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour (16) actions anciennes.

Le capital social est ainsi porté à **100 000 000** dinars divisé en 100 000 000 actions de nominal 1 dinar et l'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

2011 - AS - 5

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« El Wifack Leasing 2010 »**

La Société Tunisienne de Banque porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «El Wifack Leasing 2010» de 20 000 000 DT ouvertes au public le 29 décembre 2010, ont été clôturées le même jour.

2011 - AS - 7

AVIS

COURBE DES TAUX DU 17 JANVIER 2011

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,938%		
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,938%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,940%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,943%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,945%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,948%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,951%	996,306
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,952%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,966%	1 010,948
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,991%	999,900
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		5,005%	1 026,894
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		5,018%	1 072,054
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,024%	1 099,909
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,038%	1 070,257
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,065%		1 007,791
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,171%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,306%	1 076,765
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,562%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,607%		992,700
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,606%	1 105,452
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	5,606%		998,769

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.